

# Le nouveau gouvernement offrira-t-il un statut social attrayant, ou le couteau des anciens dirigeants de Vivaldi sera-t-il enfoncé davantage encore dans le dos des policiers (et des autres professions lourdes)?

Nous avons lu avec beaucoup d'attention la « super note » base actuelle des négociations pour le futur gouvernement, et l'avons analysée point par point. Alors que ces dernières semaines, la discussion a apparemment porté principalement sur l'introduction ou non d'un impôt sur les plus-values, et que cela a également été largement rapporté dans les médias, cette « super note » démontre que de nombreux sujets discutés sont éloignés des intérêts de la classe moyenne qui travaille, dont les policier(ière)s font partie.

# 1. Retraite

#### 1.1. Suppression des départs anticipés à la pension

Le texte montre qu'en ce qui concerne tous les systèmes de préretraite – tant dans le secteur privé que dans le secteur public – le nouvel afflux s'arrêtera à partir de la date de l'accord de coalition (sauf pour ceux qui sont déjà dans ces systèmes). Concrètement, cela signifie que cette proposition « réalise » la soi-disant harmonisation en supprimant purement et simplement tous les systèmes (par exemple, les métiers pénibles telles que les gardiens de prison, les pompiers, les infirmières, etc.).

#### 1.2. Métiers pénibles

Il est frappant de constater qu'aucune des parties – à ce jour – n'a spécifiquement soulevé la question des métiers pénibles. Ce n'est même pas évoqué dans la note en question. Et ce, malgré le fait qu'il y a effectivement des spécialistes du domaine à la table. Juste avant les élections, cependant, il a été suggéré que, entre autres choses, le travail de policier soit reconnu comme un métier pénible, dans le cadre plus large d'une réforme des retraites. La « super note » contient beaucoup de choses sur la réforme des retraites, ainsi que sur l'abolition des systèmes existants, mais il est nécessaire d'établir une réglementation spécifique pour les professions pénibles.

#### 1.2.1. Coefficient d'augmentation

Pour rappel, sous la Suédoise (législature Michel), un système a été mis au point dans lequel quatre critères objectifs étaient appliqués.

- 1. Travail physiquement exigeant
- 2. Organisation pénible du travail
- 3. Risques de sécurité accrus
- 4. Tension mentale ou émotionnelle



Nous pressons le formateur et les négociateurs du gouvernement de remettre sur la table le dossier déjà négocié des professions lourdes et d'accorder un coefficient d'augmentation de 1,05 par critère.

Le calcul du nombre d'années de carrière est le suivant:

- 1 critère : années effectivement travaillées x 1,05.
- 2 critères : années effectivement travaillées x 1,10.
- 3 ou 4 critères : années effectivement travaillées x 1,15.

#### 1.2.2. Droits acquis et/ou accumulés

Le règlement actuellement proposé, repris dans la « super note », prévoit un coefficient d'augmentation de 1,05 pour les services actifs, le cadre opérationnel des pompiers et de la police pour les services effectivement effectués. Il s'agit du statu quo, dans un système qui constituait déjà une garantie minimale par rapport au système qui avait déjà été progressivement diminué puis aboli, dans l'attente d'un nouveau système harmonisé.

Les droits déjà accumulés (aux précédents coefficients 2 et 1,5) seront effacés de la même manière.

Bien entendu, cette proposition ne suffit pas à dire que, d'une part, il est tenu compte des métiers pénibles en tant que tels ; et, d'autre part, que les promesses faites pour tous les métiers pénibles sont tenues.

### 2. Montant de la rente

#### 2.1. Calcul

La « super note » montre que le calcul actuel du montant de la pension des fonctionnaires doit être supprimé progressivement en basant le nouveau calcul à partir du 1er janvier 2025 sur le traitement des 20 dernières années.

Mais accrochez-vous... La proposition va beaucoup plus loin en précisant qu'à partir de 2026, cette période de référence sera portée d'un an chaque année à 40 ans à partir de 2045. Cela représente une perte de plusieurs centaines d'euros par mois! Nous avons demandé à notre expert en la matière de faire des simulations pour tous les grades (sur une carrière type).



## 2.2. Deuxième pilier

Parce que l'on est probablement conscient de l'impact de ce qui précède et du traitement injuste de « leurs » fonctionnaires, on maintiendrait le taux de remplacement maximal favorable de 75% dans la pension légale des fonctionnaires statutaires, ... Il s'agit de «compenser» le fait que les fonctionnaires n'ont pas droit à une pension complémentaire (2ème pilier).

Comme si cette méthode de calcul qui a toujours existé était une véritable compensation pour un 2<sup>ème</sup> pilier, similaire à une assurance groupe dont les montants sont nettement plus élevés.

De plus, (la plupart) des fonctionnaires ne peuvent pas du tout faire usage d'autres avantages (location de véhicule, carte carburant, plan cafétéria digne de ce nom, etc.). Si le raisonnement qui prévaut est, d'une part, mettre l'accent sur le «calcul avantageux» des pensions du fonctionnaire (ordinaire) soulignant l'inégalité auprès de l'opinion publique vis-à-vis de tous les autres travailleurs, alors il faut demeurer correct pour harmoniser également les autres inégalités (vis-à-vis des fonctionnaires), afin qu'ils (et cela vaut pour les membres du personnel du secteur policier) puissent également faire usage de ces avantages en nature, si l'on prétend vouloir parler d'un statut attrayant.

L'un des négociateurs a qualifié le texte proposé de « déséquilibré et asocial » ... C'est le moins que l'on puisse en dire.

Nous le résumons ainsi: **terriblement injuste**, et certainement pour les membres du personnel du secteur policier, et particulièrement à ces femmes et hommes policiers qui au risque de leur vie assurent la sécurité des citoyens.

À tout le moins, on pourrait avoir du respect pour les droits acquis, et certainement pour les droits déjà acquis.

### 2.3. Qu'en est-il de ceux qui sont déjà à la retraite?

Le gouvernement précédent a déjà supprimé la péréquation. Mais cela ne s'arrête pas là.

Les pensions des fonctionnaires qui ont déjà pris leur retraite seraient également touchées.

Le texte proposé prévoit que « l'indexation des pensions des fonctionnaires serait temporairement limitée au plafond de la pension des employés ». En d'autres termes, un «statu quo».

# 3. Autres mesures qui ont un impact

Ainsi, une fois de plus, les droits d'accises sur l'essence et le diesel seraient augmentés. « Le travail doit payer plus » ... Mais pas pour les policiers et autres employés qui font chaque jour de longs trajets vers la capitale et qui n'ont pas le luxe de pouvoir voyager en transports en commun en raison des horaires irréguliers du travail posté.

Vrij Syndicaat voor het Openbaar Ambt • Syndicat Libre de la Fonction Publique Minervastraat 8, 1930 Zaventem • T. 02 660 59 11 • F. 02 660 50 97 info@vsoa-pol.be • www.vsoa-pol.be • info@slfp-pol.be • www.slfp-pol.be

Il est déjà très difficile de trouver des policiers qui veulent travailler dans les grandes villes. Même dans la périphérie flamande, les pénuries sont incalculables. Ou allons-nous « harmoniser » cela en donnant à tous les policiers une carte de carburant pour financer leurs déplacements domicile-travail ?

Le travail de nuit commencerait également à partir de 24h00, la durée minimale du travail serait supprimée, une annualisation (appelée horaires « accordéon ») des horaires de travail serait possible (lire : périodes de référence sur une base annuelle), le système des jours de maladie serait supprimé et les augmentations indiciaires seraient payées à une heure fixe (au lieu de deux mois après chaque augmentation d'indice).

#### 4. Conclusion

Il est frappant de constater que la classe moyenne, et en particulier les fonctionnaires, fera encore une fois les frais de la facture. Même **les droits acquis** ne sont pas pris en compte, sans parler du fait que le statut doit absolument devenir attrayant à l'avenir pour éviter une incapacité humaine à fournir un service policier à la population digne de ce nom.

Des études antérieures ont montré que la profession de policier doit en effet être considérée comme une **profession pénible et dangereuse**, dans laquelle l'irrégularité des prestations combinée à la tension physique et surtout psychosociale provoque des problèmes de santé et une espérance de vie plus courte.

Les propositions actuelles portées par cette « super note » ne tiennent aucun compte de ces constatations et critères objectifs.

Il serait bon, avant de faire de telles propositions, de comparer des pommes avec des pommes, et de commander des études scientifiques, de sorte que des mesures aussi drastiques ne soient proposées que sur la base de données objectives complètes. On ne peut pas se débarrasser de l'impression qu'ils travaillent de manière très subjective, qu'ils ne tiennent pas compte des promesses antérieures et des droits acquis, mais qu'ils sont aussi très populistes dans leur manière d'influencer l'opinion publique en affirmant, par exemple, que seules les pensions des plus hauts fonctionnaires sont concernées.

Dans le même temps, on ne peut pas se débarrasser de l'impression qu'il y a une volonté de relever à nouveau l'âge moyen de la retraite en permettant aux personnes qui ont déjà fait une carrière complète (et qui sont déjà bien au-dessus de cette moyenne) de travailler un peu plus longtemps. Bien sûr, il est plus facile d'évincer un peu plus la classe de population qui travaille (la classe moyenne), que d'activer réellement les inactifs (de sorte que la moyenne soit tirée vers le haut de manière plus équitable). Les fonctionnaires et la classe moyenne sont à nouveau des victimes faciles.

Le fait que les politiciens soient bien sûr à peine mentionnés, et encore moins que leurs droits acquis n'y soient touchés que superficiellement, est peut-être un détail.



Nous avons un sentiment de déjà vu, par analogie avec le parcours de la NAPAP, dans laquelle il y a un silence « particulier mais assourdissant » dans les partis qui sont censés défendre les policiers, ainsi que sur les soi-disant partis sociaux qui défendent les droits acquis et les métiers lourds. De plus, si le texte est très tranchant et très détaillé dans des domaines très spécifiques (tandis que d'autres sont très vagues...) il n'y a plus de place pour le/la futur ministre de l'Intérieur (mais aussi d'autres ministres de tutelle de professions ardues, tels que les gardiens de prison, les infirmières, les pompiers, les contrôleurs aériens, etc.) pour élaborer et négocier un statut approprié.

Nous demandons aux négociateurs de créer une nouvelle section dans la « super note » qui prévoit un statut réellement social et certainement attrayant pour les policiers (et les autres métiers lourds).

Vincent Gilles Président SLFP Police Vincent Houssin Vice Président SLFP Police

